

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1655/SG/FIN rectifiant la décision n° 73-1617/SG/FIN du 13 novembre 1973 portant admission au bénéfice d'une retraite à un . ex-garde territorial.

n° 73-1655/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
27 novembre 1973

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1973

Date du numéro  
10 décembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

#### Art. 1er

L'ex-garde territorial de 1<sup>er</sup> classe + 2 matricule 149 en service au corps urbain, ayant accompli quinze ans de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971. Lire :

#### Art. 2

M. Saïd Adenh Robleh, ex-garde territorial de 1<sup>er</sup> classe + 2 matricule 149 en service au corps urbain ayant accompli quinze ans de services effectifs est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971. Le reste sans changement.